

Politique sur l'utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

À la Faculté des sciences et de génie, l'utilisation d'appareils électroniques (cellulaire ou autre appareil téléphonique sans fil, pagette, baladeur, agenda électronique, etc.) est interdite au cours d'une séance d'évaluation et de toute autre activité durant laquelle l'enseignant l'interdit.

De plus, seuls certains modèles de calculatrices sont autorisés durant les séances d'évaluation. Les étudiants inscrits au programme de baccalauréat en actuariat doivent consulter leur direction de programme pour connaître les modèles autorisés. Pour tous les autres programmes de la Faculté, les modèles sont précisés à chaque début d'année.

Pour l'automne 2007, les modèles suivants sont autorisés :

<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>
Hewlett Packard	HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S
Texas Instrument	TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X, BA35
Sharp	EL-531*, EL-546*, EL-520*
<i>* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro</i>	
Casio	CASIO FX-300 MS, FX-300W Plus

Dans tous les cas, la calculatrice doit être validée par une vignette autocollante émise par la COOP étudiante ZONE.

Cette politique a été adoptée à la séance du Conseil de Faculté du 19 janvier 2007.

Guy Gendron, ing.
Vice-doyen aux études
Janvier 2007